



**Doc. 12247**

05 mai 2010

## Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2011

### Rapport<sup>1</sup>

Commission des questions économiques et du développement

Rapporteur: M. Erol Aslan CEBECİ, Turquie, Groupe du Parti populaire européen

### Résumé

2011 doit être considérée comme une année de transition et l'Assemblée, consciente des difficultés actuelles, souhaite aider le Secrétaire Général à mettre en œuvre les améliorations institutionnelles qu'il envisage. C'est la raison pour laquelle elle peut marquer son accord avec la demande du Secrétaire Général de limiter ses dépenses à un montant de 15 089 000 euros (hors inflation) pour faire face aux déficits actuels dans un contexte de croissance zéro en termes réels fixée par les Etats membres. Néanmoins, elle restera vigilante quant aux choix et priorités qui seront proposés par le Secrétaire Général et adoptés par le Comité des Ministres.

---

1. Mandat permanent de la commission.



**Sommaire**

**Page**

A. Projet de résolution .....	3
Annexe 1 – Dotations demandées pour 2011 comparées à celles reçues en 2010 .....	5
Annexe 2 – TITRE III – Dépenses relatives à l'Assemblée .....	7
Annexe 3 – Programme de travail .....	9
B. Exposé des motifs, par M. Cebeci, rapporteur .....	10

## A. Projet de résolution<sup>2</sup>

1. Conformément à la Résolution (53) 38 du Comité des Ministres et à l'article 24 du règlement financier, l'Assemblée parlementaire émet chaque année un avis sur les dépenses la concernant. Les dotations allouées à l'Assemblée au sein du budget ordinaire du Conseil de l'Europe couvrent ses dépenses de personnel et les coûts associés à ses dépenses de fonctionnement, y compris celui de ses groupes politiques.
2. L'Assemblée, en élisant à une nette majorité M. Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a confié un mandat clair à ce dernier: contribuer à réformer, revitaliser et renforcer le Conseil de l'Europe. Elle s'est, par ailleurs, engagée à contribuer aux améliorations institutionnelles envisagées par le Secrétaire Général.
3. Dans cette perspective l'Assemblée a, d'ores et déjà, commencé à réfléchir à la place et au rôle qu'elle devrait occuper sur la scène européenne et internationale. Cette réflexion s'inscrit dans la volonté de l'Assemblée de définir clairement ses priorités autour des valeurs essentielles de l'Organisation tout en conservant un large mandat pour mieux répondre aux attentes et aux nouveaux besoins des citoyens européens.
4. La crise économique et sociale que traverse l'Europe aujourd'hui prouve que l'Assemblée doit continuer à demeurer le forum paneuropéen de discussion et de réflexion qu'elle est depuis plus de soixante ans et par là même contribuer à trouver les meilleurs remèdes pour soulager les maux dont souffrent les citoyens européens et «pour s'assurer que les promesses d'un gouvernement en matière de droits de l'homme ne soient oubliées» comme le déclarait en 2008 le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg.
5. Comme l'a rappelé la présidence suisse du Comité des Ministres, «L'Assemblée parlementaire, pilier central du Conseil de l'Europe, confère une légitimité démocratique incontestable à notre Organisation». Cependant, l'action de l'Assemblée ne peut être efficace que si un dialogue véritable, substantiel et permanent s'établit entre les deux organes statutaires, comme elle l'a suggéré dans sa [Recommandation 1886 \(2009\)](#) relative à l'avenir du Conseil de l'Europe à la lumière de ses soixante années d'expérience.
6. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée a fait des propositions concrètes pour renforcer le dialogue et la coopération avec le Comité des Ministres en vue de parvenir à une meilleure compréhension des points de vue des uns et des autres et renforcer ainsi l'efficacité du Conseil de l'Europe. L'Assemblée est convaincue que ce dialogue devra passer par une recherche de synergies et probablement une réforme des méthodes de consultation existantes entre les deux organes.
7. Cependant, pour être en mesure de faire face aux multiples problèmes politiques concernant la coopération paneuropéenne et trouver des réponses aux défis de la société, l'Assemblée doit pouvoir disposer de ressources financières suffisantes.
8. Au cours de ces dernières années, l'Assemblée a pris des mesures importantes pour rationaliser son travail et réduire ses dépenses. Ainsi les mesures prises, notamment une gestion serrée des réunions de commissions et d'autres mesures de rationalisation administrative (en particulier en matière de publication des travaux de l'Assemblée) ont permis d'absorber les différentes coupes budgétaires sans affecter le cœur de ses activités.
9. 2011 doit être considérée comme une année de transition et l'Assemblée, consciente des difficultés actuelles, souhaite aider le Secrétaire Général à mettre en œuvre les améliorations institutionnelles qu'il envisage. C'est la raison pour laquelle, elle peut marquer son accord avec la demande du Secrétaire Général de limiter ses dépenses à un montant de 15 089 000 € (hors inflation) – soit une réduction de 2 % par rapport à ses crédits de 2010 – pour faire face aux déficits budgétaires actuels dans un contexte de croissance zéro en termes réels imposée par les Etats membres. Néanmoins, elle restera vigilante quant aux choix et priorités qui seront proposés par le Secrétaire Général et approuvés par le Comité des Ministres.
10. Mais avec un budget pour 2011 ramené à celui dont elle disposait en 2005, il est difficile de savoir si l'Assemblée sera en mesure de remplir ses multiples tâches. Pourtant, malgré cette contrainte, l'Assemblée envisage, avec le concours de contributions externes, de maintenir ses mécanismes de coopération et d'assistance parlementaire.

---

2. Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 27 avril 2010.

11. En effet, l'expérience acquise avec le programme de coopération, destiné aux Parlements de Serbie et du Monténégro et tout récemment à celui de Moldova, financé grâce au soutien de la Commission européenne, conforte l'Assemblée dans son choix de maintenir des programmes de coopération et d'assistance parlementaire afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des parlements des Etats membres, en collaboration avec le Parlement européen, conformément aux dispositions de l'accord signé en 2007 entre les deux *institutions* parlementaires européennes.

12. Enfin, pour donner aux 636 parlementaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe les moyens de travailler dans des conditions adéquates, il conviendrait de moderniser l'équipement de l'Assemblée, qui date de la création du Palais de l'Europe, afin de disposer d'outils de communication modernes. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée souhaite que le Secrétaire Général et le Comité des Ministres prennent en compte ses demandes d'investissements, comme elle l'avait déjà indiqué dans ses avis précédents, pour moderniser son hémicycle, tribune de la démocratie, à savoir:

12.1. le remplacement des tableaux d'affichage des votes situés de part et d'autre de la tribune présidentielle, par des écrans de grande taille de type «mur d'image». Cet investissement figure dans le plan d'investissement 2010-2015 et il est programmé pour 2011. L'Assemblée insiste pour que les travaux prévus ne soient pas reportés;

12.2. la modernisation du système de gestion de vote. L'Assemblée utilise un matériel de conception ancienne datant des années 1980, qu'elle a hérité du Parlement européen;

12.3. le remplacement des caméras mobiles pour filmer les débats par un système télévisuel adapté à l'hémicycle permettant des prises de vues des orateurs et la retransmission des débats sur écrans et en direct à travers la webdiffusion (webcasting);

12.4. enfin, le réaménagement et la modernisation de l'hémicycle (dont l'éclairage – gains en économies d'énergie – la tribune présidentielle et les fauteuils).

13. Ces investissements ne sont pas pour le seul bénéfice de l'Assemblée ou du Congrès mais également pour tout autre utilisateur potentiel et ils permettront ainsi de mieux valoriser cet espace unique de rencontre.

On trouvera en annexe à la présente résolution:

- i. un tableau des dotations demandées pour 2011 comparées à celles reçues en 2010;
- ii. une brève explication des principales dépenses;
- iii. un tableau présentant le programme de travail de l'Assemblée selon la méthodologie de la budgétisation basée sur les résultats.

## Annexe 1 – Dotations demandées pour 2011 comparées à celles reçues en 2010

VOTE III of the ordinary budget – Expenditure of the Assembly TITRE III du budget ordinaire – Dépenses relatives à l'Assemblée	Expenditure foreseen for 2010 Dépenses prévues pour 2010 EUROS	Appropriations for 2011 Crédits demandés au budget de 2011 EUROS
<b>HEAD 0310 – Functioning of the Assembly</b> <b>CHAPITRE 0310 – Fonctionnement de l'Assemblée</b>		
<b>Dépenses de personnel/Staff expenditure</b> Sub-heads/Articles		
0000001 – Remuneration of staff recruited on established posts Rémunération du personnel recruté dans le cadre des emplois permanents	8 615 700 €	8 615 700 €
0000003 – Remuneration and accessory charges of temporary staff Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire	853 100 €	584 950 €
0000046 – Remuneration of staff on position Rémunération du personnel sur fonction à durée déterminée	466 700 €	425 350 €
0000005 – Salary, allowances and social charges of the Secretary General of the Assembly Rémunération, indemnités et charges sociales du Secrétaire Général de l'Assemblée	262 100 €	267 100 €
0000016 – Recruitment, arrival and departure expenses – Home leave Frais de recrutement à l'arrivée et au départ – congé dans le pays d'origine	32 200 €	27 000 €
<b>Total Dépenses de personnel</b> <b>Total Staff expenditure</b>	<b>10 229 800 €</b>	<b>9 920 100 €</b>
Supplies, services and other operational expenditure Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement Sub-heads/Articles		
0000054 – Equipment Équipement	13 300 €	11 000 €
0000080 – Official journeys Frais de missions	261 200 €	261 200 €
0000085 – Journeys of the Table Office reinforcement staff Frais de déplacement personnel de renfort – Service de la séance	p.m.	200 000 €
0000095 – Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly/Dépenses de représentation, frais de fonction et déplacement des membres de l'Assemblée	160 000 €	160 000 €
0000115 – Interpretation Interprétation	1 863 500 €	1 883 400 €
0000116 – Translation Traduction	497 800 €	483 300 €
0000124 – Publishing and printing Publications et impressions	336 800 €	280 900 €
0000125 – Outsourced production of documents Production externalisée de documents	33 000 €	25 000 €
0000129 – Consultation of experts Consultation d'experts	148 600 €	148 600 €
0000162 – Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly Dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée	61 700 €	60 000 €
0000163 – Official expenses of the President of the Assembly Frais de fonction du Président de l'Assemblée	92 500 €	90 000 €

<b>VOTE III of the ordinary budget – Expenditure of the Assembly TITRE III du budget ordinaire – Dépenses relatives à l'Assemblée</b>	<b>Expenditure foreseen for 2010 Dépenses prévues pour 2010 EUROS</b>	<b>Appropriations for 2011 Crédits demandés au budget de 2011 EUROS</b>
0000171 – Organisation of ad hoc conferences Organisation de conférences ad hoc	97 700 €	90 000 €
0000204 – Modernisation of the Assembly's equipment Modernisation de l'équipement de l'Assemblée	p.m.	p.m.
0000205 – European prizes Prix européens	85 300 €	80 000 €
0000206 – Operating and maintenance costs of the electronic voting system Coûts de maintenance et d'exploitation du vote électronique	43 000 €	39 000 €
0000250 – Co-operation and <i>monitoring</i> programme Programme de coopération et du suivi des engagements	637 300 €	549 700 €
0000370 – Allocation to Assembly's political groups Dotation des groupes politiques de l'Assemblée	726 800 €	726 800 €
0000392 – Other expenditure not specifically provided for in this vote Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre	102 800 €	80 000 €
<b>Total supplies, services and other operational expenditure Total dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 161 300 €</b>	<b>5 168 900 €</b>
<b>TOTAL VOTE III TOTAL DU TITRE III</b>	<b>15 391 100 €</b>	<b>15 089 000 €</b>

## Annexe 2 – TITRE III – Dépenses relatives à l'Assemblée

### Dépenses de personnel

1. Cette dotation couvre les salaires de base, les indemnités (non récurrentes comme périodiques) et la couverture sociale des agents permanents du secrétariat de l'Assemblée (87 postes, dont un hors-cadre) ainsi que ceux des agents temporaires (dont 6 fonctions).

2. Au cours des années 2009 et 2010, le Secrétaire général de l'Assemblée a procédé à une réorganisation du secrétariat. Cette réorganisation a conduit au déclassement au grade inférieur d'un certain nombre de postes A et B au cours de la période et à la suppression d'une fonction ainsi qu'à la réduction de ses crédits pour recruter du personnel temporaire de renfort. Cependant, ces mesures n'affectent pas le fonctionnement des dix commissions: neuf d'entre elles comptent 84 membres (et 84 remplaçants, sauf pour la commission de suivi), la dernière 27 (sans remplaçants). Au 1<sup>er</sup> novembre 2010, le secrétariat comptera 87 postes permanents, 6 fonctions et 1 poste hors cadre, répartis comme suit:

<b>Postes permanents:</b>		
1 Hors cadre		
1 A7	1 B6	1 C4
2 A6	5 B5	
10 A5	13 B4	
8 A4	15 B3	
24 A2/A3	7 B2	
<b>Fonctions</b>		
4 A1/A2	1 B3	
	1 B2	

3. A l'heure actuelle, le secrétariat de l'Assemblée est organisé de telle manière que les 10 commissions de l'Assemblée ont à leur service 52 agents (dont 30 agents permanents de grade A, 20 agents permanents de grade B et 2 agents temporaires sur fonction).

4. Les 41 agents (37 permanents et 4 temporaires sur fonctions) restants travaillent pour le Bureau de l'Assemblée, le Cabinet du Président de l'Assemblée, le Service de la séance et les Services de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections, de l'assistance parlementaire, de l'administration, des ressources humaines et des finances, de la communication, des technologies de l'information et de la recherche et documentation.

### Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement

1. Depuis 1975, par décision du Comité des Ministres, les dotations au titre de ces chapitres sont votées sous la forme d'un crédit global qui continue tout de même à être ventilé par article. Si, par la suite, l'Assemblée désire modifier la valeur respective des différentes positions de cette enveloppe forfaitaire, soit à cause d'une réduction qui aurait été opérée sur l'ensemble, soit pour toute autre nécessité relevant de l'exécution du budget, cette modification serait faite par le Secrétaire Général à la demande de l'Assemblée et conformément à l'article 31 du règlement financier.

2. Au cours de ces dernières années l'Assemblée a réalisé des économies substantielles en rationalisant son travail pour réduire ses dépenses opérationnelles. Ainsi les mesures prises notamment la gestion serrée des réunions de commission et l'adoption d'une nouvelle politique en matière de publication des travaux de l'Assemblée (ce qui a conduit à une réduction drastique des publications sous forme papier), a permis à l'Assemblée d'absorber les différentes mesures d'austérité qui lui ont été imposées.

3. Malgré cette pression budgétaire, l'Assemblée souhaite maintenir son programme de coopération interparlementaire et celui destiné à la formation des fonctionnaires des parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe. Pour ce faire elle devra, plus que jamais, avoir recours à des financements externes, notamment de la Commission européenne, comme cela a été le cas avec le programme spécifique de coopération avec les Parlements de Serbie et du Monténégro (2006-2009) ou plus récemment avec le Parlement de Moldova (2010-2011).

4. L'Assemblée a un rôle politique et une place de tout premier ordre en Europe. En effet, elle est la seule enceinte parlementaire purement européenne où siègent, d'une manière régulière, les représentations nationales de tous les Etats européens (à l'exception du Bélarus). Le rythme de ses réunions (vingt jours de travail par an à Strasbourg à l'occasion des parties de session, plus de soixante-dix à quatre-vingts jours de travail hors sessions pendant les réunions des commissions et sous-commissions, sans compter les autres réunions (Bureau, Commission permanente) lui permet de réagir à l'actualité politique européenne et de proposer aux Etats membres des réponses aux défis auxquels est confrontée la société.

5. C'est la raison pour laquelle, malgré les difficultés, les commissions de l'Assemblée n'abandonneront pas les auditions et conférences thématiques qui sont indispensables pour nourrir leurs travaux. Par ailleurs, l'Assemblée continuera sa coopération étroite avec les autres assemblées parlementaires européennes (Parlement européen, Assemblées parlementaires de l'OSCE et de la CEI, etc.) ou internationales (Parlement panafricain, etc.).

6. D'autre part, conformément à la [Résolution 1420 \(2005\)](#) sur les perspectives de paix au Proche-Orient et à la décision du Bureau de l'Assemblée du 18 mars 2005, la sous-commission sur le Proche-Orient continuera sa coopération avec la Knesset et le Conseil législatif palestinien.

7. L'Assemblée continuera également de soutenir ses groupes politiques au travers de leur dotation calculée sur la base d'une somme forfaitaire pour l'assistance administrative à chacun des groupes existants et d'une dotation supplémentaire *percapita* qui varie en fonction de la composition des groupes.

8. En résumé, le projet de budget pour 2011 en termes réels se monte à 15 089 000 € (non compris le taux d'inflation et les ajustements salariaux retenus pour 2011).

Les crédits sont répartis comme suit:

Personnel permanent et temporaire:	9 920 100 €
Interprétation:	1 883 400 €
Traduction:	483 300 €
Impression de documents:	305 900 €
Dotation aux groupes politiques:	726 800 €
Sous-total	13 319 500 €
Activités:	1 769 500 €
Total général	15 089 000 €

9. La réduction des crédits de l'Assemblée est conséquente et son budget revient à son niveau de 2005. Il ne s'agit plus de croissance zéro en termes réels mais d'une véritable décroissance. Cette diminution importante des crédits de l'Assemblée conduira sans doute cette dernière à apporter de nouveaux changements quant à ses méthodes de travail, ses procédures et sa structure afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ses activités.

10. Néanmoins, même si la situation financière est tendue, l'Assemblée souhaite vivement que des travaux de modernisation de son hémicycle soient effectués. En effet, ce lieu hautement symbolique, régulièrement entretenu, n'a pas fait l'objet d'une rénovation majeure depuis sa création au milieu des années 1970. En particulier, il conviendrait de remplacer, comme cela est prévu, les tableaux d'affichage des votes par des «murs d'image» et de rénover le système de gestion des votes de conception ancienne (système DOS), le système pour filmer les débats ainsi que l'aménagement intérieur de l'hémicycle (lumières, tribune et fauteuils).

## Annexe 3 – Programme de travail

Logique d'intervention	Fonctionnement de l'Assemblée		Hypothèses
	Indicateurs de performance	Sources de vérification	
<b>Objectif de secteur d'activité</b>			
Assurer le bon fonctionnement de la session et des diverses instances de l'Assemblée.			
<b>Résultat attendu 1</b> Les parties de session sont organisées et tenues efficacement et répondent aux attentes des parlementaires.	Au minimum 50 % des orateurs inscrits ont eu la parole lors des débats; Les textes adoptés sont transmis aux organes concernés.	Liste des orateurs; Recueil des textes adoptés; Procès-verbaux des décisions du Bureau de l'Assemblée; Communication du Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire aux Délégués des Ministres	Soutien des secrétaires des délégations nationales
<b>Résultat attendu 2</b> Les réunions, séminaires et conférences des commissions se déroulent conformément aux décisions des membres.	Les réunions des commissions sont planifiées; Les ordres du jour, documents et rapports de réunions sont disponibles en temps et en heure.	Ordres du jour, carnets de bord et procès-verbaux des réunions de commissions Actes de séminaires et de conférences	Disponibilité des membres
<b>Résultat attendu 3</b> La coopération interparlementaire, l'observation d'élections et l'assistance aux parlements nationaux sont gérées en fonction de l'actualité politique.	Les activités de coopération sont adaptées aux demandes et besoins exprimés; Les missions d'observation d'élections sont organisées conformément aux décisions du Bureau de l'Assemblée.	Liste des activités; Rapports des missions d'observation d'élections.	Soutien des parlements et des groupes politiques.
<b>Résultat attendu 4</b> L'image externe de l'Assemblée est améliorée.	Les activités de l'Assemblée sont couvertes par les médias; Les communiqués de presse et le nombre de visiteurs sur le site internet de l'Assemblée sont comptabilisés.	Supports d'information et de presse (base de données d'analyse des médias, Factiva); Recueil de statistiques sur la couverture médiatique.	

## B. Exposé des motifs, par M. Cebeci, rapporteur

### 1. Exposé des motifs

1. Le présent rapport a pour but de donner un aperçu exhaustif des dépenses et des souhaits de l'Assemblée concernant l'année budgétaire 2011. Dans la nouvelle présentation du budget préparé par le Secrétaire Général, les dépenses de l'Assemblée figurent sous le chapitre «Démocratie» du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Elles couvrent la totalité des coûts inhérents à son fonctionnement, y compris les dépenses de personnel et les coûts associés au fonctionnement des groupes politiques. En revanche, la dotation budgétaire ne couvre pas les frais de téléphone, de fournitures et matériels de bureau et autres consommables, qui sont des dépenses communes à tous les services de l'Organisation.

2. Les propositions concernant la dotation de l'Assemblée pour l'exercice 2011 ont été faites conformément aux procédures budgétaires en vigueur. L'Assemblée laisse à la Direction des finances le soin d'évaluer, en temps opportun, les ajustements à sa dotation qui sont ou vont être faits pour 2011 du fait des changements dans le barème des rémunérations ainsi que les provisions qu'il convient de passer pour l'ajustement salarial de 2011. De la même manière, c'est au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe qu'incombe le soin d'ajuster, le moment venu, les autres dotations pour tenir compte de l'inflation.

3. Le fonctionnement de l'Assemblée couvre un ensemble de missions qu'il convient de rappeler:

- la tenue de la session ordinaire, divisée en quatre parties (qui ont lieu en janvier, avril, juin et septembre-octobre de chaque année);
- les réunions du Bureau et de la Commission permanente se tenant entre les parties de session de l'Assemblée, selon un rythme de trois réunions par an;
- les réunions se tenant, soit à Strasbourg, soit à Paris, d'un ou de plusieurs jours en dehors des quatre parties de session de l'Assemblée, pour chacune des 10 commissions générales, sous-commissions, commissions ad hoc de l'Assemblée ou du Bureau et groupes de travail spécialisés;
- les réunions de commissions et de sous-commissions en dehors de Strasbourg ou de Paris;
- les conférences, colloques, séminaires et auditions parlementaires;
- les activités relevant du programme de coopération interparlementaire;
- les visites de rapporteurs dans les pays soumis à la procédure de suivi des obligations et engagements souscrits par un Etat membre ou de dialogue postsuivi;
- l'observation des élections.

4. Après avoir examiné le fonctionnement et la structure actuelle de l'Assemblée, il convient de rappeler la stratégie globale de l'Assemblée visant, d'une part, à préserver la qualité du travail et sa capacité, comme instance politique, à réagir rapidement et efficacement à des événements imprévus et, d'autre part, à renforcer à moyen et long termes ses capacités d'assistance et de coopération destinées aux parlements nationaux des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

5. Dans ce contexte, il peut être envisagé de renforcer les mécanismes de coopération et d'assistance parlementaire. L'expérience acquise avec le programme de coopération avec les Parlements de Serbie et du Monténégro et tout récemment de Moldova, financé grâce au soutien de la Commission européenne, est suffisamment probante pour renforcer sa structure de coopération et d'assistance parlementaire afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des parlements de nos Etats membres, en collaboration avec le Parlement européen, conformément aux dispositions de l'accord signé en 2007 entre les deux institutions parlementaires européennes.

6. Depuis cinq ans, le secrétariat de l'Assemblée a dû s'adapter aux contraintes budgétaires qui lui ont été imposées, alors que l'Assemblée ne le souhaitait pas. Des choix ont donc dû être faits afin de maintenir un niveau de service égal aux organes de l'Assemblée.

7. En particulier, des mesures importantes ont été prises pour rationaliser le travail et réduire les dépenses de l'Assemblée. Ainsi, les mesures prises, notamment une gestion serrée des réunions de commissions et d'autres mesures de rationalisation administrative (en particulier en matière de publication des travaux de l'Assemblée) ont-elles permis d'absorber les différentes coupes budgétaires sans affecter le cœur de ses activités.

8. Les contraintes liées aux ajustements automatiques, à la baisse des revenus des placements et à l'improbabilité de pouvoir utiliser tout ou partie du solde non dépensé du budget de l'année 2009, pèsent une fois de plus lourdement sur la préparation du budget de 2011. C'est pourquoi je propose que l'Assemblée ne s'oppose pas à la demande du Secrétaire Général de limiter le budget de l'Assemblée pour l'exercice 2011 à 15 089 000 euros (inflation non comprise), soit le montant dont elle disposait en 2005. Cet effort, consenti par l'Assemblée, a pour objectif d'aider le Secrétaire Général à mettre en œuvre les améliorations institutionnelles qu'il envisage. L'année 2011 doit donc être considérée comme une année de transition. Cependant, il faudra rester très vigilant quant aux choix et priorités qui seront proposés par le Secrétaire Général et approuvés par le Comité des Ministres, et continuer à militer pour inverser la politique actuelle de croissance zéro en termes réels imposée par nos Etats membres.

**En résumé, les crédits sont répartis comme suit:**

Personnel permanent et temporaire:	9 920 100 €
Interprétation:	1 883 400 €
Traduction:	483 300 €
Impression de documents:	305 900 €
Dotations aux groupes politiques:	726 800 €
Sous-total	13 319 500 €
Activités:	1 769 500 €
Total général	15 089 000 €

9. La réduction des moyens dont elle dispose a conduit l'Assemblée à examiner son rôle et éventuellement à apporter de nouveaux changements quant à ses méthodes de travail, ses procédures et sa structure (dont le déclassement d'un certain nombre de postes A et B au grade inférieur et la suppression d'une fonction B, ainsi que la réduction des crédits pour renforts temporaires), afin d'améliorer la pertinence de ses activités. Mais je ne souhaite pas que l'Assemblée abandonne le mandat large que lui confère le statut de l'Organisation car elle doit demeurer le forum paneuropéen de discussion et de réflexion qu'elle est depuis soixante ans et continuer à être à la pointe des idées novatrices pour l'Europe.

10. Mais l'efficacité de l'action de l'Assemblée ne peut véritablement s'exprimer sans un renforcement du dialogue avec le Comité des Ministres et le Secrétaire Général. Il convient donc d'établir les bases d'une compréhension mutuelle des points de vue des uns et des autres dans le respect des compétences de chacun. Ainsi unis par un même objectif, serons-nous mieux à même de renforcer la pertinence et l'efficacité du Conseil de l'Europe.

11. Réservez enfin quelques mots pour évoquer l'équipement de l'Assemblée. En effet, la visibilité des travaux de l'Assemblée serait sans doute renforcée si elle disposait de moyens de communication plus modernes et mieux adaptés au monde actuel. L'Assemblée dispose d'un hémicycle qui est une tribune remarquable, mais qui n'a pas fait l'objet d'une rénovation majeure depuis sa création. En particulier, l'Assemblée utilise du matériel de conception ancienne de plus en plus défectueux (système de vote, tableaux d'affichage de vote et un système de transmission visuelle des débats dépassé), sans parler de l'éclairage tout sauf économique.

12. C'est pourquoi il conviendrait que le Secrétaire Général prévoie dans ses plans d'investissement à moyen terme les crédits nécessaires à la modernisation de l'hémicycle. Dans ses avis précédents, l'Assemblée avait donné les arguments objectifs militant en faveur de ces investissements qui, une fois réalisés, permettraient une utilisation optimale de cette enceinte unique de rencontre et de dialogue.

13. Pour conclure, il convient de préciser qu'en annexe III du projet de résolution figure la présentation des activités de l'Assemblée selon la méthodologie d'un budget basé sur les résultats.